

## Réunion du 1er février 2023

*Il nous a été rappelé que les nombreux choix effectués sont devenus des orientations d'aménagements incontournables.*

Il nous a été précisé que l'architecte des bâtiments de France refuse les déconstructions des maisons implantées 15 et 17 rue du Centre (ce dossier concerne la ZAC Centre Bourg et non la ZAC multisites, objet de la réunion, mais a une incidence sur la ZAC Centre Bourg Ouest). Certaines personnes sont du même avis que l'ABF. Elles souhaitent que le bâti patrimonial de la rue du Centre soit préservé (maisons en terre, soubassement en pierre). Intention louable, mais qui ne considère pas que les deux ZAC Centre Bourg sont complémentaires. C'est donc un dilemme . Si cette option est retenue, il conviendra de revenir à la situation antérieure (revendre ces deux maisons avec leurs terrains) et modifier le tracé de la rue de la Fée Morgane pour permettre l'entrée et la sortie de la ZAC Centre Bourg Ouest par la rue de Montfort pour les voitures, les vélos , les piétons , les poussettes, les trotinettes, ... (à titre d'exemple : 1 voiture, 1 vélo, 2 piétons, multipliés par 80 logements, divisé par deux (rue de Saint-Brieuc/rue de Montfort), sans oublier la médiathèque, les commerces). Cette incidence est à prendre en considération car il faudra revoir le stationnement sur les parkings à l'arrière de la commanderie et de la résidence Melaine (trottoirs, pistes cyclables, ...) Le projet de la ZAC Centre Bourg Ouest est donc loin d'être finalisé. Commençons par terminer celui de la ZAC centre bourg (maison à l'angle de la rue du Centre et de la rue de Rennes, stationnements en zone bleue sur la rue du Centre mais aussi sur la rue de la Prouverie, parkings vélos, ...).

-----

Pour mémoire, lors de la création de la ZAC centre bourg, il nous avait été dit que ces deux maisons pouvaient être déconstruites et que c'était, aussi, pour cette raison qu'elles avaient inscrites dans le périmètre de cette ZAC.